

Mairie de Penne
Bourg
81140 PENNE

05 63 56 31 11



Dates à venir

Assemblée municipale à la
Salle des Fêtes
Vendredi 1er mars à 18h30

Répare Café
Vendredi 1er Mars de 14h à 17h

Déchèterie
Vendredi 1er Mars de 14h à 17h
Samedi 2 Mars de 9h à 12h

Conseil Municipal
à la Salle des Fêtes
Samedi 16 Mars à 10h

L'édito du Conseil Municipal

Chers tous,

Alors que la douceur de notre hiver n'a de cesse de nous rappeler combien le changement climatique et la cause écologique devraient constituer notre principale préoccupation, ce début d'année 2024 revêt l'apparence d'une période charnière à plusieurs égards, y compris sur les sujets municipaux.

Plusieurs dossiers de longue haleine ont abouti ou sont sur le point d'aboutir : le maillage de l'eau, l'adressage, l'Atlas de la Biodiversité Communale, le PLUi, ... Le dossier Fontbonne referme une première séquence, réjouissante, de réflexion, pour ouvrir la suivante, plus pratique, non moins trépidante, à laquelle vous tous pourrez prendre part.

Nous basculons, avec douceur, vers la deuxième moitié du mandat.

Nous en parlions dans le numéro précédent, nous en parlons à nouveau ici. Certaines incivilités nous laissent sans voix... Sans voie. Pouvions-nous imaginer que des désaccords, fussent-ils légitimes - la plupart le sont, de fait - puissent s'exprimer en vandalisant des conteneurs d'ordures ou en refusant de se conformer à un sens de circulation ?

Non. De toute évidence non. Nous pensions, naïvement, qu'en nous tenant à la disposition des habitants, invitant sans cesse à s'exprimer et à participer, les ouïes et les portes de la mairie grandes ouvertes, les désaccords et doléances pourraient s'exprimer sereinement, être entendus et pris en charge dans le souci de l'intérêt commun.

L'équipe municipale reste aujourd'hui mobilisée, déterminée à mettre en œuvre le projet qui nous lie, tous, pennols, de la participation citoyenne. Cette conviction renforcée, un peu plus chaque jour, tout autant par la qualité des réflexions et résultats obtenus que par l'implication croissante des habitants sur des sujets aussi divers que l'animation des activités autour de la déchèterie, le dossier Fontbonne, la vie associative, le budget participatif, et bien d'autres encore.

Et si cette utopie n'en était pas une ?

La participation est la lumière qui illumine le chemin vers une société plus juste et équitable. - Antoine de Saint-Exupéry



SOMMAIRE

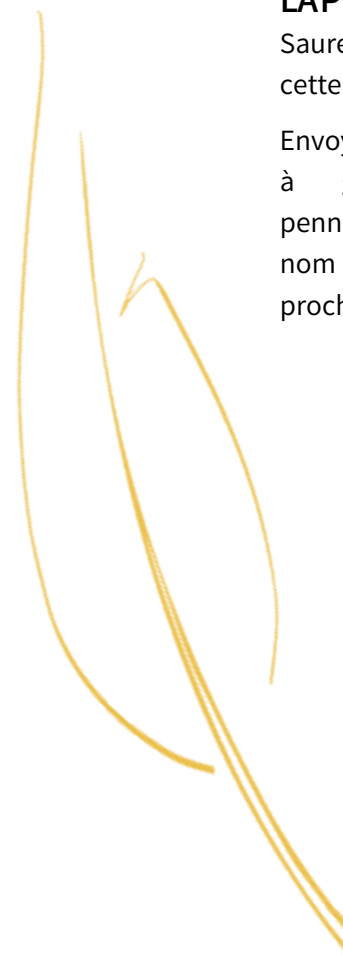
La photo insolite	2
ACTIVITE MUNICIPALE	3
Voeux 2024	3
Budget participatif	4
Transport à la demande (TAD)	4
PLUi	5
Petite enfance	6
AEP	7
Achat groupé de récupérateurs d'eau de pluie	7
Fibre	8
L'adressage c'est fini !	8
Voirie	8
Sens interdit	9
Marché de Noël	9
FONTBONNE A VENIR - LE DOSSIER	10
LE CLAIRON PENNOL	20
Ecole	20
Familles rurales du Causse	21
La fête de la Soupe	21
TEOM : Les ordures vont nous étouffer	22
La Palestine : au cinéma	23
Penne, place forte de la poésie	24
La Terrasse	24
Cuisiner avec les rayons du soleil	25
INFORMATIONS MUNICIPALES	26
11 Novembre 2023	26
Le recensement militaire	27
Ostéopathie	27
Etat civil	27
Infos déchèterie	27
Services municipaux	28
Responsables de la publication	28



LAPHOTOINSOLITE

Saurez-vous deviner où cette photo a été prise ?

Envoyez vos réponses à gazette@mairiedepenne.fr, réponse et nom des gagnants au prochain numéro.



ACTIVITE MUNICIPALE

Voeux 2024

Le 19 janvier toute l'équipe municipale vous a invité à venir partager un moment de convivialité pour célébrer la nouvelle année.

Nous avons commencé par la désormais traditionnelle « place du marché », pendant laquelle les élus de chaque commission ou groupe de travail se tenaient à disposition de chacun, autour de panneaux explicitant les avancées des projets en cours : le PLUI, la rénovation des bâtiments communaux, la commission résilience, la communication municipale, la commission économie, le groupe de travail participation citoyenne...

Ensuite vos élus vous ont proposé un petit temps participatif, non obligatoire bien entendu. Il s'agissait d'aller à la rencontre d'une personne dans la salle et lui parler de « son » Penne » ou bien encore comment chacun se plairait à décrire la commune à quelqu'un qui ne la connaîtrait pas. Après ce temps d'échange en binôme, chacun a pu inscrire sur un post-it l'idée principale qu'il souhaitait retenir. Dans un second temps, nous vous avons demandé de répondre à la question suivante : « qu'est-ce qui vous a marqué depuis le début de cette mandature ? » Il s'agissait pour nous de recueillir du matériel, du contenu, pour nous aider à faire le point sur nos actions, notre démarche.

Des représentants du conseil d'éthique ont ensuite rappelé leurs missions et appelé au renfort !

Puis Laurence, notre maire nous a ensuite lu un petit discours pour accueillir les nouveaux arrivants, revenir

sur les grands chantiers de l'an dernier (finalisation du réseau d'eau, ouverture du terrain multisports, avancement de la fibre, de l'adressage, rénovation de la salle des fêtes...), remercier les associations toujours aussi dynamiques, les participations diverses et variées à notre vie locale, puis pour terminer souhaiter de bons vœux à tous.

Nous avons ensuite pu nous régaler avec des plats divers (merci aux cuisiniers !)

Enfin est venu le temps de fêter dignement cette rencontre en dansant sur les rythmes funk endiablés du groupe international local « knuff ». Nous avons pu ainsi profiter du tout nouveau matériel de son et lumière dont a fait l'acquisition la commune !

Merci pour cette soirée de partage, qui fut une belle réussite !



*KNUF a enflammé cette soirée de
vœux, merci à eux !*

Budget participatif



Le budget participatif est une expérience participative qui est née au Brésil, plus précisément dans la ville de Porto Alegre qui fut la première (en 1989) à décider de confier à ses habitants la gestion directe d'une partie de son budget municipal.

Depuis, de plus en plus de collectivités font le pari de permettre à leurs administrés d'utiliser une part du budget d'investissement pour des projets qu'ils ont eux-mêmes imaginés, conçus, sélectionnés et/ou réalisés.

Aujourd'hui, l'équipe municipale de Penne a choisi de s'emparer de cette belle idée et de la faire germer sur notre territoire. En effet, dans le prochain budget communal, dès avril 2024, une ligne de 5 000 euros sera réservée à la réalisation d'un ou de plusieurs projets qui auront été proposés par les habitants.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- votre projet doit être porté par plusieurs habitants de la commune (au moins deux)
- ce sera un projet d'intérêt général, mettant en avant le bien commun, au niveau local

Nous attendons vos projets d'ici le 31 mars 2024.

Venez retirer votre dossier de candidature en mairie !

L'objectif de la prochaine réunion sur ce dossier est d'affiner les critères d'attribution de l'enveloppe dédiée et de créer une grille de jugement majoritaire qui permettra aux Pennols de voter pour leur projet préféré.

Amélie Dugué

Transport à la demande (TAD)



Le Transport A la Demande (TAD) fait peau neuve sur la 4C en janvier 2024

À compter de janvier 2024, la Communauté de Communes du Cordais et du Causse propose des nouveautés sur le réseau : nouveaux itinéraires, nouveaux horaires ... Un nouveau TAD est proposé à la population. Pour rappel le transport à la demande est un service de transport collectif, accessible à tous, et vers des points d'arrêts définis. Ces évolutions permettront d'offrir une desserte plus importante des communes du territoire. Expérimenté sur 9 mois ce service a pour ambition d'être plus efficace et plus performant auprès des habitants de la 4C.

Comment cela va t-il se passer sur notre Causse ?

Depuis 1981, un service de TAD desservait Caussade tous les lundis matins. Il ne concernait que les habitants de Penne que le minibus venait chercher chez eux pour les déposer au marché de Caussade le lundi matin avant de les reconduire à leur domicile en fin de matinée.

Ce service était facturé à l'usager 2€ par trajet, soit 4€ pour l'aller et retour.

La commune de Penne assurait financièrement ce service, subventionnée pour petite partie par la Région qui a la compétence « mobilité » LiO. La 4C portait le TAD pour le Cordais. A partir de janvier 2024, c'est la 4C qui porte le TAD pour l'ensemble du territoire.

Pour notre Causse (Penne, Vaour, Saint Michel de Vax et Roussayrolles), il y a désormais 2 destinations qui sont :

- Vaour, le jeudi matin, afin de vous rendre au marché, à France-Service, à la médiathèque, à la friperie...
- Montricoux, le vendredi matin, afin de vous rendre au marché, à la pharmacie, chez le médecin, à la maison de santé, à la médiathèque, pour retirer du liquide à l'automate de la poste...

Le principe est toujours le même, vous êtes véhiculé depuis votre domicile jusqu'à destination aller et retour si vous le souhaitez. Le tarif est toujours le même, 2€ par trajet soit 4€ pour l'aller et retour.

Corine Martres-Chaudat

Comment réserver son trajet ?

Pour bénéficier du service aux jours, horaires et tarifs indiqués, il est obligatoire de réserver son trajet auprès de la Centrale de réservation LiO de la Région au numéro suivant : 0 805 608 100

Cette plateforme renseignera les voyageurs sur les différents trajets. Concrètement les réservations peuvent être effectuées :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00
- Au plus tard, la veille du déplacement avant 16h00

Se voulant accessible à tous et sans conditions de ressources, ce service est ouvert aux mineurs. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés. Par ailleurs, il est demandé aux utilisateurs de faire l'appoint lors de l'achat d'un billet unitaire.



Report de l'arrêt du PLUi

L'arrêt du PLUi devait être voté en conseil communautaire le 9 janvier 2024. Cet arrêt a été refusé par le conseil communautaire puisque l'unanimité qui était requise n'a pas été obtenue. Il y a eu 4 voix contre et 4 abstentions (ces dernières n'étant pas requise pour l'unanimité).

L'arrêt du PLUi représente l'arrêt des études du PLUi : à partir de ce moment-là, le document est « figé ». Il est ensuite présenté aux personnes publiques associées (services de l'Etat et d'autres collectivités qui sont associés à l'élaboration du document) pour qu'ils puissent émettre leur avis. Puis il fait l'objet d'une enquête publique, par le biais de laquelle chaque citoyen peut s'exprimer et faire une requête sur le document. Des modifications limitées sont possibles pour prendre en compte des remarques suite aux avis et à l'enquête publique. Si tous les avis sont favorables, il peut ensuite être voté par le conseil communautaire et les communes pour être mis en œuvre.

Quelles ont été les raisons de ce vote ? Quelle a été la position de la commune de Penne ?

Sans rentrer dans tous les détails, les relations avec le bureau d'études et la gestion du dossier ont été complexes durant toute l'élaboration du PLUi. La commune de Vaour a donc annoncé qu'elle ne voterait pas ce PLUi car le traitement du dossier lui semblait insuffisant, notamment pour les changements de destination qui n'étaient pas examinés avec assez de rigueur par le bureau d'études.

La commission d'urbanisme qui a suivi le dossier est en accord total avec les arguments avancés par la commune de Vaour. Nous avons exprimé cette position à de nombreuses reprises à la 4C et à nouveau lors de ce Conseil Communautaire.

Cependant, les Conseillers Communautaires Pennols n'ont pas voté contre l'arrêt du PLUi : ils se sont abstenus, ce qui n'entraînait pas de conséquence pour le vote.

La commission urbanisme a décidé de s'abstenir pour les trois raisons suivantes :

- Nous sommes d'accord avec les arguments soulevés par Vaour et le fait que ce PLUi n'a pas été étudié avec la rigueur et l'importance qu'un tel document requiert.
- A contrario, la commune de Penne considère que le plan de zonage de la commune est correct et correspond aux attentes de la population et des élus autant que faire se

peut dans le cadre légal actuel.

- La commune de Penne étant aujourd'hui au règlement national d'urbanisme (RNU) et les projets de tout un chacun étant bloqué de ce fait, la situation communale est urgente et nous ne souhaitons pas retarder la mise en œuvre du PLUi. (La situation est quasi inverse à Vaour où la carte communale est bien plus généreuse que ne sera le PLUi.)

Quelles conséquences pour le document du PLUi ?

Ce refus de voter l'arrêt du PLUi a reporté d'environ trois mois l'ensemble du déroulé. Ces trois mois doivent permettre notamment de répondre aux questions et aux remarques des communes qui n'ont pas souhaité voter cet arrêt.

La commune de Penne a pris une délibération le samedi 10 février pour envoyer à la communauté des communes l'ensemble des remarques que nous souhaitons faire. Il s'agit essentiellement d'un travail minutieux de relecture des cahiers de doléances : le bureau d'études a fait de nombreuses erreurs dans le traitement de ces cahiers. Certaines demandes n'ont pas fait l'objet de réponses, d'autres de réponses erronées.

Pas d'inquiétude à avoir cependant :

- La commission urbanisme a fait un travail de suivi de ces demandes et a fait remonter toutes ces erreurs à la 4C.
- Lors de l'enquête publique, chaque citoyen·ne qui le souhaitera pourra vérifier la réponse à sa demande et questionner l'enquêteur s'il n'est pas satisfait du traitement de sa demande. Elle pourra à nouveau être intégrée suite à l'enquête publique si elle est recevable.

Nous vous informons cependant que toutes les demandes ne font pas l'objet d'un avis favorable : la loi ne permet pas tout. Par exemple, il n'est pas possible aujourd'hui de mettre des parcelles constructibles pour de nouvelles habitations sans hameau très proche : les demandes en ce sens ont donc un avis défavorable. De même, les changements de destination ne sont pas possibles dans tous les cas : si le bâtiment est toujours utilisé pour une activité agricole, s'il fait plus de 500 m², s'il n'a pas une certaine qualité architecturale, s'il est en zone inondable, etc...

Dès que la commune aura connaissance de l'enquête publique, vous serez informés au plus vite des dates de cette enquête et de ses modalités.

Léa Fabre pour la Commission Urbanisme

Petite enfance



L'ACCUEIL PETITE ENFANCE OÙ EN EST-ON ?

Cet article a pour vocation d'expliquer aux citoyens le positionnement de la commune de Penne quant au projet majeur porté par la 4C dans son Projet de Territoire sur la nouvelle crèche de Milhars. Pour rappel, c'est la communauté de commune qui a la compétence Enfance Jeunesse.

Le lundi 20 novembre 2023, le projet de construction d'un nouvel établissement d'accueil petite enfance associé à une nouvelle école sur la commune de Milhars a été voté. La commune de Penne a voté contre. C'est un projet qui répond à un besoin de mise aux normes d'une structure existante.

Or, si cette structure répondait en son temps à une forme de besoin : accueil à partir de 20 mois et ce jusqu'au 4 ans de l'enfant (Jardin d'enfants), aujourd'hui le passage de la scolarisation obligatoire à 3 ans a modifié les variables et Le Causse accueille de plus en plus d'enfants en bas âge pour lesquels les parents n'ont pas de solution de garde de proximité.

La solution de mise en place d'une direction commune avec deux antennes de 8 places chacune sur Milhars et Vaour, nous semblait être la solution la plus pertinente. Cette proposition avait été amenée par les communes du Causse depuis le début de la démarche de la CTG (Convention Territoriale Globale 2020/2023) qui vient de s'achever.

Le Projet de la microcrèche associée à une école sur la commune de Milhars présente un certain nombre d'éléments inappropriés à une réponse de besoin de territoire !

Une situation géographique mal placée...

La commune de Milhars n'est pas située sur un axe emprunté régulièrement par la population. De plus, la route d'accès entre le Causse et la vallée de Milhars est une route sinueuse dangereuse. Par conséquent, il n'y aura pas automatiquement de report des familles actuellement sur liste d'attente à la crèche des Cabannes vers celle de Milhars.

De plus, un projet de micro-crèche sur le territoire voisin, de la QRGa, a été retenu sur la commune de Varen soit à 5kms de Milhars, ce qui pourrait vraisemblablement nuire à la fréquentation de la crèche de Milhars.



Humainement inapproprié...

La démographie du territoire montre que c'est sur la commune de Vaour et des communes avoisinantes qu'un rajeunissement se manifeste et que les besoins de soutien aux jeunes parents sont les plus criants. Partout ailleurs dans la 4C (Milhars compris) ce sont les tranches d'âge les plus élevées qui augmentent.

Un projet surdimensionné et coûteux...

D'une surface prévue de 419 m², ce projet est taillé pour une capacité de 20 enfants pour l'école, et de 12 enfants (+2) pour la micro-crèche (avec possibilité d'extension à 18 places), le coût initial total prévu est de 1 403 218 euros TTC.

Notre crainte est de voir la 4C s'endetter sur 10 ans, pour un projet qui prend en compte un seul pan du territoire et qui pourrait mettre en péril la possibilité d'autres investissements, en même temps ou plus tard, sur d'autres parties du territoire de la 4C.

Notre position...

Il nous semble plus qu'important de retravailler ce projet en tenant compte de toutes les particularités géographiques et démographiques du territoire. Et ce afin de permettre un accueil petite enfance équilibré, comme s'y est engagée la 4C qui nous a affirmé de façon officielle que le Causse ne serait pas oublié.

La commission enfance/jeunesse de Penne





AEP

Comme nous vous en avons déjà informé, les travaux de maillage des ressources en eau potable ont nécessité de gros investissements. Les travaux sont subventionnés à 80% (Agence de l'Eau, Conseil Départemental et France Relance) sur le budget initial, qui a été considérablement impacté à la hausse par différents facteurs (Covid, indice des prix, inflation,...). Nous avons donc été contraints de trouver de nouveaux leviers pour pallier à un budget trop fortement déficitaire.

La commission en charge de l'AEP a donc décidé de travailler en partenariat avec la commune de Vaour (partie prenante sur les travaux de maillage), pour revoir et harmoniser les tarifs de l'eau pour 2024.

Nous avons convenu de revenir à une tarification par tranche, qui se déclinera comme suit :

- De 0 à 60 m³ : 1,40€/ m³
- De 61 à 120 m³ : 1,60€/ m³
- De 120 à 180 m³ : 1,90€/ m³
- Plus de 180 m³ : 2,10€/ m³

Notre abonnement restera à 130€ cette année, mais sera ensuite aligné sur le tarif de Vaour (150€).

Nous devrions ainsi pouvoir équilibrer notre budget, et dégager une marge de manœuvre suffisante pour pouvoir investir dans la chasse aux conduites fuyardes.

Si la nouvelle organisation de la distribution de l'eau a permis de passer de 50% de pertes en eau (fuites sur le réseau) à 29%, il est indispensable de faire encore baisser ce taux pour réduire la facture en électricité des pompes (explosion des coûts EDF) et d'avoir un service optimum pour les usagers.

Car au-delà de l'aspect financier, l'économie de la ressource en eau, est plus que jamais au cœur de nos préoccupations. Au mois d'octobre dernier, la ressource d'Amiel est arrivée sur sa réserve, et c'est heureusement la Madeleine, qui a pu fournir la quantité d'eau nécessaire à toute la commune.

Concernant la procédure de DUP pour la ressource de la Madeleine, nous attendons que le juge des expropriations soit nommé par Monsieur le Préfet pour pouvoir finaliser l'acquisition de la parcelle où est situé le réservoir, et démarrer les travaux de la future station de traitement prévue à côté du réservoir.

Thierry Guiraud, pour la commission Eau

ACHAT GROUPÉ DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

La commission Résiliences a initié fin 2022 un projet d'achat groupé de récupérateurs d'eau de pluie afin de bénéficier de tarifs préférentiels. Nous avons passé commande de 69 cuves pour un coût unitaire de 116 euros environ début juin 2023.

En janvier 2024, la société Aude Plastique, notre fournisseur, n'est toujours pas en capacité de nous donner une date de livraison. De plus, des personnes se sont plaintes de l'absence de délai et souhaitent se désinscrire de la commande. C'est pourquoi nous avons décidé d'annuler la commande passée.

L'absence de délai est dû au fait qu'il s'agit de cuves de récupération qui sont reconditionnées puis remises sur le marché. Or il s'avère que l'on trouve beaucoup moins facilement de cuves à récupérer depuis la fin du confinement...

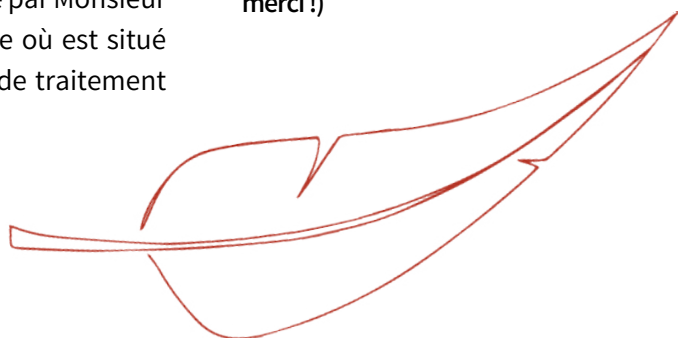
Nous sommes désolés de tout ce temps perdu et de l'attente que cela a engendré, tant du côté des citoyens que des élus,

Renan Humbert - Commission Résiliences

Informations complémentaires

Dans le cadre du PETR, une nouvelle aide est en discussion pour le soutien à l'acquisition des récupérateurs d'eaux de pluie par les ménages. Elle prendrait la forme d'un chèque de 60 ou 100euros (en cours de discussions) avec la participation de 50% intercommunalité + 50% agence de l'eau.

Enfin, actuellement des citernes cerclées et sur palette sont en vente à RAGT (Gaillac) pour 139 euros. (Source : Philippe Delabre, au 11/01/2024, merci !)



Réseaux

FIBRE

Informations concernant l'implantation et l'arrivée de la fibre sur notre commune

Etat d'avancement

Le déploiement de l'infrastructure réseau avance. Certains tronçons de route ont les poteaux mais ne sont pas encore câblés. La majorité des chantiers de génie civil ont été faits (enfouissement).

Ouverture des abonnements

Parallèlement, comme 99% des Noeuds de Raccordement Optiques (NRO) du département ont été montés, et sont accessibles à au moins deux opérateurs, l'ouverture aux abonnements a donc été faite. D'ores et déjà des pennols se sont faits démarcher par Orange et/ou SFR pour souscrire un abonnement fibre.

Attention aux arguments évoqués par les opérateurs. Ils semblent induire que la fibre est obligatoire. Ce n'est pas le cas. De même la fin programmée du réseau RTC (téléphone fixe directement sur prise murale) ne changera rien si vous avez un équipement de type box et n'oblige pas à l'abonnement fibre non plus. Enfin, rien n'oblige à aller vite. Si vous souhaitez vous abonner à la fibre seulement dans un an ou deux, ce sera toujours possible.

Renan Humbert

Conseiller municipal en charge du réseau fibre



VOIRIE

En 2023, nous avons investi 88611,65€ TTC pour la réfection de la route de la Madeleine. Le dernier investissement sur cette chaussée remontait à 1992, mis à part le « point à temps » périodique, qui ne parvenait plus à s'inscrire dans la durée, compte tenu des dégradations trop importantes en de nombreuses parties de la route.

Pour la terminer, il reste encore environ 900 mètres linéaires à réaliser, que nous n'avons pas pu budgétiser sur 2023.

Nous avons reçu des subventions pour cet investissement : 8000€ provenant du FAVIL (Fonds de développement territorial) et 11481,12€ provenant du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), soit environ 22% du montant total.

Concernant les chemins blancs, nous avons dépensé 5000€ de castine, et après une fin d'automne et un début d'hiver particulièrement humide (plus de 350ml de précipitations, enregistrés sur les 3 derniers mois), l'insatisfaction des usagers se fait entendre. Nous reboucherons les trous aux premiers créneaux météorologiques le permettant.

Thierry Guiraud pour la commission Voirie

L'ADRESSAGE C'EST FINI ! (comme Capri)

Un long travail de révision de l'ensemble de la numérotation a été effectué afin d'améliorer et de prévoir au mieux les futurs projets immobiliers (changements de destination, PLUI) et professionnels (création d'entreprises locales, point fibre professionnel) et en limitant le risque de bis et ter de cette numérotation numérique que vous avez choisi.

Un courrier postal va être envoyé à l'ensemble des propriétaires au plus tard en mars 2024. Il vous confirmera votre ou vos nouvelles adresses postales, prenant en compte des « numéros » dit de réserve destinés à permettre des projets futurs.

Le fichier avec l'ensemble de ce nouvel adressage, sera envoyé à l'association Tigéo qui se chargera de transmettre la base de donnée à différents organismes nationaux = DGFIP, SDIS, Service National de l'Adresse (SNA), Centre de Tri postal, IGN, certains GPS (TomTom et Here), ainsi qu'à Tarn Fibre (partenaire du Tarn pour la mise en place de la fibre).

Les plaques de dénomination des nouveaux noms de rue seront mises en place au plus tard courant 2e trimestre 2024.

Pour toute question, n'hésitez pas à revenir vers moi !

Delphine Pinczon du Sel pour le GDT Adressage (commission voirie)

Sens interdit

Vous le constatez depuis plusieurs mois, la nouvelle circulation dans le bourg a répondu à de nombreuses demandes et contestations, souvent énoncée, d'incivilités de personnes « étrangères » au village.

Cette nouvelle circulation améliore la fluidité, en particulier de la Bargade qui est aujourd'hui accessible uniquement dans le sens de la montée et ce tout le long de l'année. Les GPS prenant désormais en compte ces modifications.

Les incivilités ne sont plus celles des « étrangers » mais de certains pennols. Nous constatons que certains « s'en foutent », ce sont leurs propos, et font ce qu'ils veulent.

Je rappelle que la loi est faite pour tous et que nul n'est censé l'ignorer. Bien sûr, cela demande de faire quelques centaines de mètres en plus pour pouvoir sortir du village ou stationner lorsque l'on en a besoin.

S'il est fréquent, pour ne pas dire quotidien de voir quelques véhicules (entre deux et cinq) garés dans le sens de la descente, il est encore plus difficile de se trouver en face d'un véhicule qui prend le sens interdit au mépris des risques que cela induit.

Qu'attendons-nous ? Qu'attendez-vous ? Qu'un accident se produise, que la mairie fasse son travail de police municipale ? Faut-il en ce début d'année 2024, jouer au gendarme et mettre des contraventions ?

Si c'est cela que vous attendez, je peux commander tout de suite un carnet à souches et m'arrêter sur chaque stationnement interdit, chaque infraction au code de la route, mais cela m'ennuie énormément, je n'ai pas choisi d'être Maire pour régler ce type d'infraction, même si cela relève de mes compétences.

Faut-il demander à la gendarmerie de constater les infractions et de passer régulièrement sur la commune et en particulier sur le bourg ?

La circulation routière est l'affaire de tous et je souhaiterais, nous souhaiterions que ce genre de comportements cessent, que chacun fasse un minimum d'efforts et que nous n'ayons plus à traiter les réclamations afférentes à ce type d'évènements.

Je souhaite donc pour 2024, que chacun soit plus attentif à la sécurité et à la tranquillité de tous. Je vous en remercie par avance.

Laurence Poillerat-Zéganadin

Marché de Noël

Succès pour le premier marché de Noël pennol !

Le 9 décembre 2023, la salle des fêtes de Penne a accueilli, de 16h à 22h, un Marché de Noël. Celui-ci a été organisé sous l'impulsion, et en partenariat, avec l'Association des Parents d'Élèves (APE).

Malgré quelques péripéties, notamment une panne de chauffage de dernière minute, l'événement a été une réussite.



La fréquentation a été remarquable, créant une ambiance animée et chaleureuse. Les exposants ont également exprimé leur satisfaction. Les visiteurs ont pu profiter d'une variété de produits artisanaux et de gourmandises de saison.

Malgré la panne de chauffage, l'affluence des visiteurs a suffi à réchauffer la salle, permettant ainsi le déroulement sans encombre du marché et de la soirée musicale.

Le concert proposé par des parents d'élèves a contribué à l'ambiance festive de la soirée.

Fort de ce succès, le Marché de Noël de Penne est déjà attendu pour une deuxième édition l'année prochaine.

Rendez-vous donc en décembre 2024 !

La commission « économie locale, emploi, tourisme »



Fontbonne A Venir - Le dossier

ET ALORS, ON EN EST OÙ ?

Bien, ça avance... Voire, ça avance bien !

La deuxième phase de réflexion vient de se terminer, le Groupe de Travail de 33 personnes (désormais affectuellement dénommé GT Fontbonne) formé suite à la réunion publique de juin 2023 a travaillé dur de septembre à décembre 2023. Après 6 séances en plénière et 5 séances en petits groupes, le GT Fontbonne a rendu sa copie. Un préprojet est né, "Fontbonne A Venir". Ce préprojet a fait l'objet d'une pré-étude de faisabilité, vous a été présenté lors de la réunion publique de fin décembre. Les potentiels partenaires du projet formant le Groupe d'appui au Projet (GAP) ont été réunis 3 fois pour prendre connaissance du projet. Le Conseil Municipal a validé ce préprojet par délibération lors de sa séance de mi-janvier en même temps qu'il a reconduit sa confiance au groupe de travail pour le premier trimestre 2024.

Le groupe de travail ressort de cette séquence conquis par la méthode, avec l'énergie et l'envie de continuer les travaux. Quelques écrits témoignent, tout au long de ce dossier, de l'attachement des participants à cette séquence, les dernières heures de travail de décembre ont été fortes en émotions.

L'équipe municipale, tout aussi enthousiaste, a démarré, dès les premières semaines de janvier 2024, dans la continuité des 3 séances qui ont réuni le GAP, la recherche des financements.

Dans les grandes lignes, voilà où nous en sommes...

Vous voulez en savoir plus ? Le dossier qui suit a été rédigé pour ça.

Bonne lecture.

Pour le projet Fontbonne A Venir,

Sylvain Renard

LA GENÈSE

Revenons très rapidement sur des éléments qui vous ont déjà été exposés lors de précédentes publications.

L'équipe municipale s'efforce de mener à bien un projet de campagne, la promesse de faire renaître le site de Fontbonne par un projet conçu par les habitants du territoire, pour les habitants du territoire.

La commune a acquis le domaine de Fontbonne en mai 2022 auprès du Département pour un montant négocié de 50 000 €. Depuis, l'équipe municipale s'est attachée à concevoir la séquence de travail qui permettrait de faire émerger les idées qui conduiraient au projet pour le site de Fontbonne.

Rapidement, il est apparu que l'équipe municipale, dans son ambition d'animer une séquence participative fertile, devrait être accompagnée. Accompagnée par des professionnels de l'animation de telles séquences qui sauraient en tirer le plein potentiel. Deux organismes ont été sollicités et invités à proposer un accompagnement conjoint : l'ADEFPAT et Fréquence Commune. Le souhait était de pouvoir faire vivre une séquence démocratique et citoyenne dans laquelle les citoyens construiraient le projet.

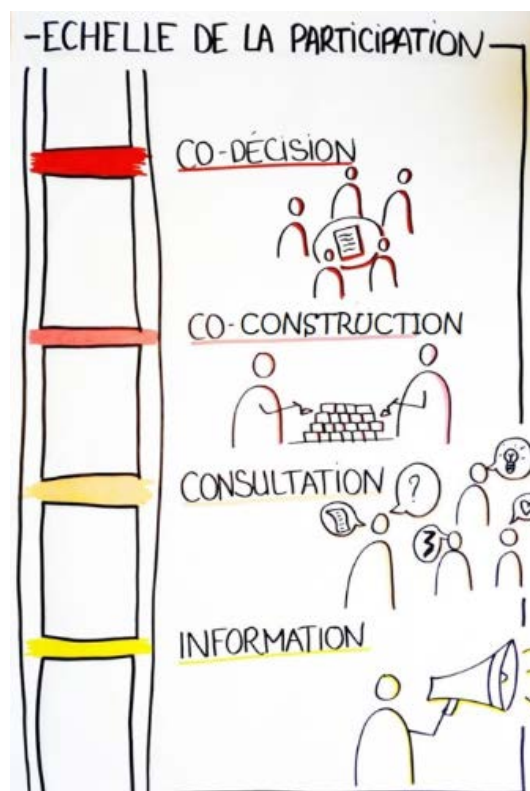


Parmi tant d'autres dossiers, peut-être un peu plus que tous les autres, le dossier Fontbonne apparaissait comme la promesse d'une preuve tangible et concrète de la pertinence du projet politique participatif que l'équipe municipale s'efforce de mettre en œuvre.

LA MÉTHODE

De janvier à juillet 2023, les élus définissent la méthodologie qui conduira la séquence. Ils optent pour la co-construction. L'idée est de proposer à un groupe d'habitants de concevoir le projet, qui sera validé, en l'état, par le conseil municipal. Les élus définissent le cadre de réflexion et composent le groupe de travail. Une réunion publique, en juin 2023, lors de laquelle est exposée la méthodologie, un tirage au sort suivi d'un porte à porte, et le tour est joué !... (Remarquez la formulation particulièrement légère pour une entreprise particulièrement chronophage).

La Gazette pennole - 2020-2026 - Février 2024





Le GT Fontbonne est finalement constitué de 33 personnes :

- 8 représentants institutionnels
 - o 4 élus de la commune de Penne
 - o 1 représentant de chacune des communes de Vaour, St Michel de Vax et Roussayrolles
 - o 1 représentant de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse
- 3 représentants associatifs (Familles Rurale du Causse, L'Eté de Vaour, Grésigne en Fugues)
- 2 agents de la commune
- 8 habitants de Penne volontaires
- 4 habitants de communes voisines volontaires
- 8 habitants de Penne tirés au sort

En parallèle du travail de ce groupe, le Groupe d'Appui au Projet (GAP) est formé, regroupant les partenaires techniques et financiers envisagés pour le projet : La Communauté de Communes, Le Pôle Territorial, le Département, la Région, l'Office de Tourisme Toscane Occitane, l'Office National des Forêts, Le CAUE, la CAF, la LPO, l'association InSite, ...

Le GT Fontbonne se réunit trois journées entre septembre et octobre, journées entrecoupées de séances de préparation sur la base du volontariat. Se basant sur un recensement des besoins du territoire, le groupe fait émerger plusieurs idées puis plusieurs scénarii qui convergeront, lors de la séance du 21 octobre 2023 en un scénario unique, constituant le préprojet pour l'avenir de Fontbonne.

Ce préprojet est présenté au GAP lors d'une réunion courant novembre au cours de laquelle les partenaires sont invités à se prononcer. Les retours sont associés à la réflexion du GT Fontbonne pour les futures sessions de travail de décembre.

Le préprojet est ensuite envoyé à l'étude de faisabilité réalisée par la SCIC L'ARBAN courant novembre-décembre.

Lors des trois nouvelles séances de décembre, le GT Fontbonne prend connaissance des résultats de l'étude, des retours du GAP, amende le préprojet et le présente aux habitants lors de la réunion publique du 15 décembre 2023.

Le 21 décembre 2023, le GAP est à nouveau réuni pour découvrir les résultats de l'étude réalisée par l'ARBAN.

En séance du 13 janvier 2024, le Conseil Municipal délibère pour entériner le préprojet. C'est la fin de cette première séquence qui se sera étalée tout au long de l'année 2023. Le bilan est particulièrement positif : les membres de GT Fontbonne sont conquis, ils souhaitent poursuivre l'aventure, les élus ne peuvent que constater la qualité du travail accompli, la qualité de l'accompagnement dispensé par Mathilde Houzé et Bruno Cristofoli (Fréquence Commune) et Pantxo Sourgens (ADEFPAT), les partenaires sont impliqués, enthousiastes et ont pu commenter le préprojet tout au long de son élaboration.

Les données exposées dans ce dossier sont issues des séances de travail du GT Fontbonne (33 membres), animées par Mathilde Houzé et Bruno Cristofoli (Fréquence Commune) et Pantxo Sourgens (ADEFPAT) ainsi que de l'étude faisabilité réalisée par la SCIC l'ARBAN. Il est bien sûr difficile voire impossible de relater en détails toutes les réflexions et débats ayant abouti à ce préprojet. Pour ceux qui souhaiteraient approfondir, nous vous invitons à consulter l'ensemble des documents disponibles dans l'espace documentaire partagé accessible depuis le site de la mairie.

<https://www.mairie-penne-tarn.fr>

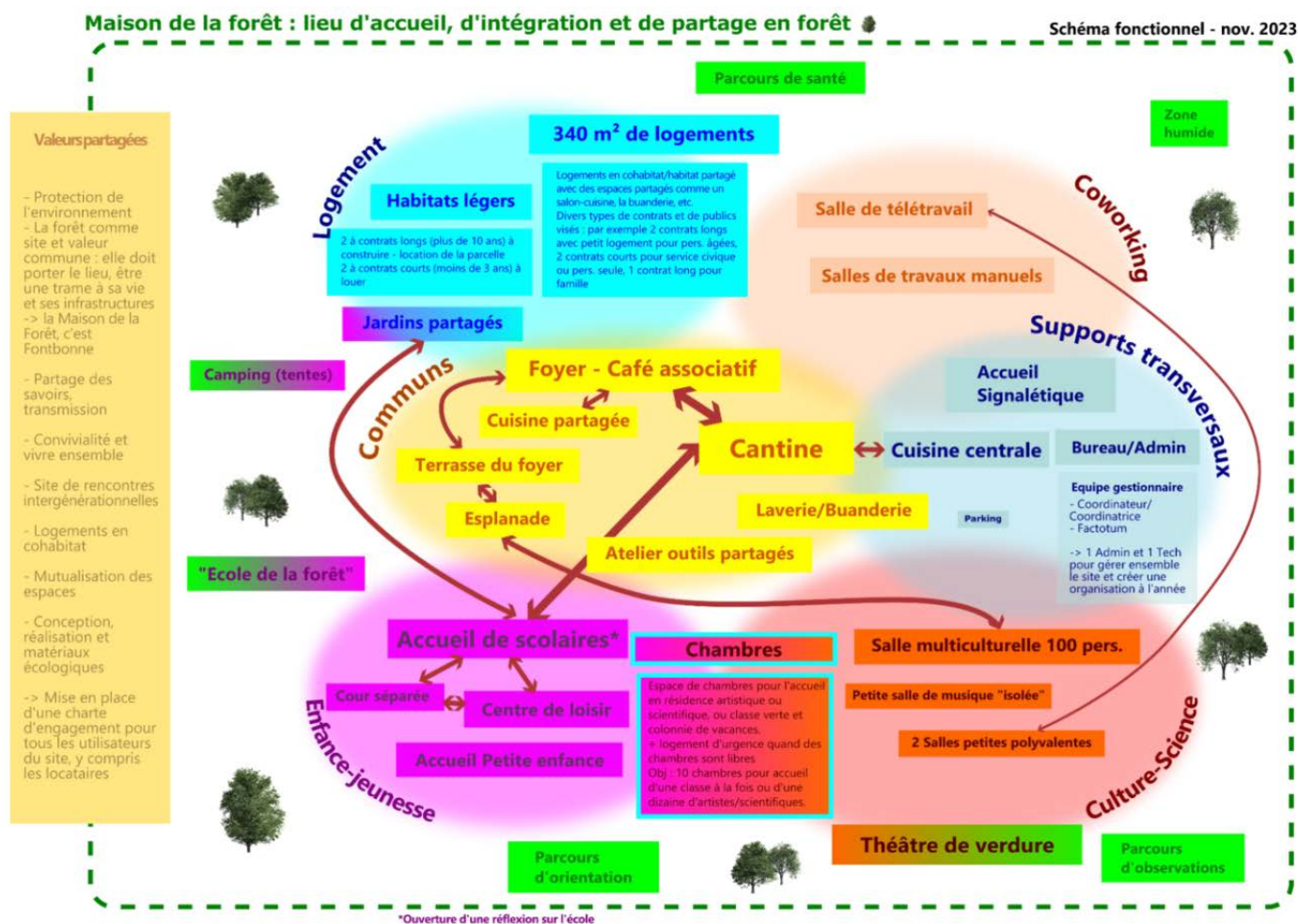


Fontbonne A Venir - Le dossier

LE PROJET

Le projet se veut multi-activités, c'est un élément du cadre fixé par l'équipe municipale. Une autre attente forte de l'équipe municipale est le ré usage des infrastructures existantes. Il ne comporte donc pas de construction de nouveaux bâtiments.

Précisons que le préprojet, bien qu'assez précis sur son contenu "théorique", n'est pas figé. Quelques éléments restent flous, sur lesquels il faut encore réfléchir. D'autres éléments seront sans doute à ajuster au moment de la mise en œuvre.



Ce schéma fonctionnel du projet fait apparaître une formule, comme un mantra, une ligne directrice : **Fontbonne, maison de la forêt, lieu d'accueil, d'intégration et de partage**. Le préprojet est constitué de quatre grands pôles d'activités :

- Le logement : locations permanentes, logement d'urgence pour personnes en difficultés, habitat léger
- Enfance jeunesse : petite-enfance, centre de loisir, école de la forêt
- Culture Science : salle multiculturelle, résidence artistique, scientifique

- Travail partagé / Co-working : bureaux partagés, ateliers partagés

Ces 4 grands pôles s'articulent autour de communs :

- Un café associatif, une cuisine partagée, une cantine
- Des espaces utilitaires communs : une buanderie, une laverie, un atelier partagé, une terrasse, la grande esplanade

Des éléments de support transversaux sont également prévus :

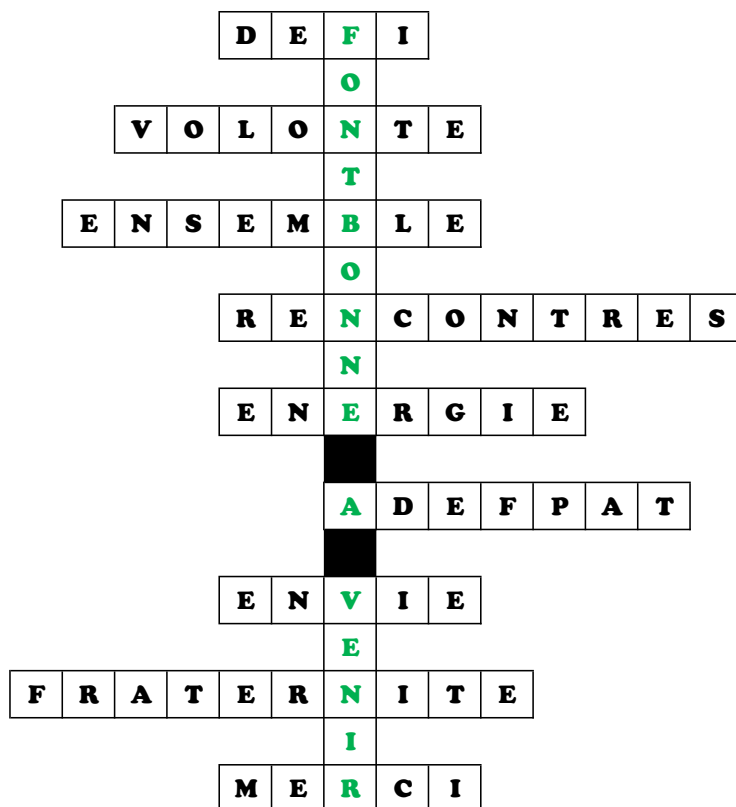
- La cuisine centrale existante
- Les bureaux dédiés à la gestion du lieu



- La signalétique, les espaces de parking

Ce schéma fonctionnel apparaîtra sans doute un peu nébuleux... Comme promesse d'éclaircie, l'implantation des différentes activités à l'intérieur des bâtiments, un peu plus loin dans ce dossier, devrait permettre d'y voir plus clair.

La cohabitation entre plusieurs activités pouvant apparaître antinomiques doit être étudiée soigneusement (logement et tenue d'un spectacle, par exemple).



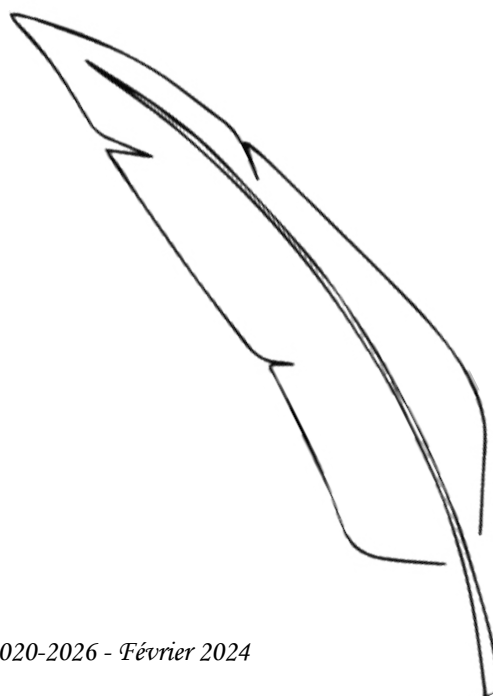
Contribution - témoignage de Nathalie C.

L'ÉCOLE : UNE IDÉE À TRAVAILLER ?

A noter un élément n'apparaissant pas sur le schéma fonctionnel : l'école. L'idée est apparue, dans les réflexions du GT, de déplacer l'école à Fontbonne. Après un accueil un peu vert de certains, l'idée a finalement rencontré un certain écho lors des séances de travail suivantes, la plupart des membres du GT ayant trouvé, après réflexion, que la chose avait plusieurs atouts.

Mais le sujet est important, et il dépasse largement, sous plusieurs aspects, le périmètre du mandat qui avait été confié au GT Fontbonne. L'école est à la compétence de l'intercommunalité, il n'est envisageable de travailler le sujet que dans une collaboration très étroite avec la 4C. L'école est structurée en RPI, dont 4 communes dépendent, il n'est envisageable d'y réfléchir qu'en associant étroitement les communes de Vaour, St Michel de Vax et Roussayrolles. Plus que tout, la place de l'école dans le village est un sujet central. Il est apparu impossible de travailler le sujet sans une séquence d'information-consultation plus large, voire une votation, auprès des habitants de Penne.

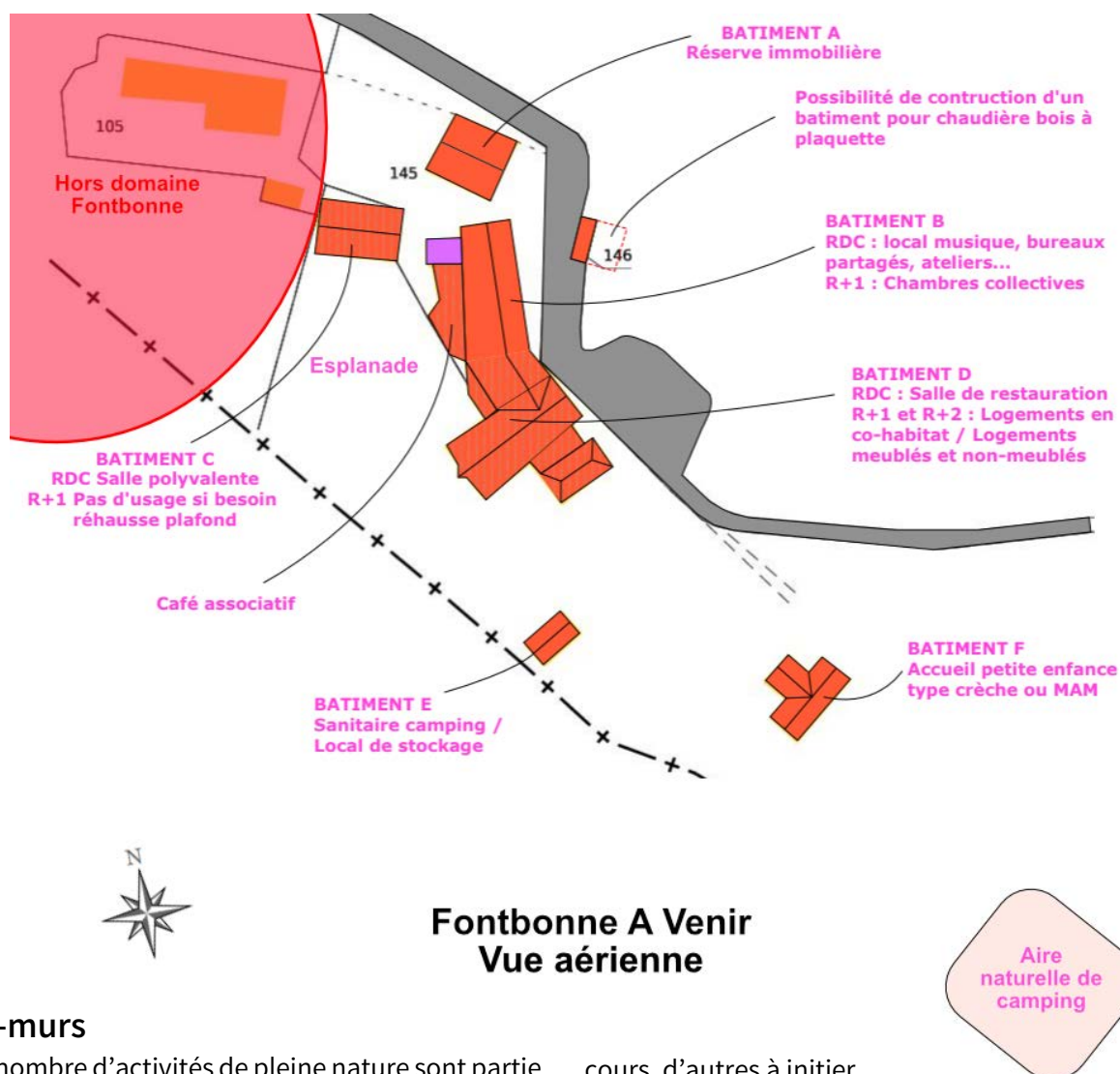
Ainsi, pour permettre aux réflexions autour de Fontbonne d'avancer, au projet de suivre son chemin, le choix a été fait de décorréliser le sujet de l'école de l'ensemble du dossier. Le sujet est donc ajourné, un bâtiment est mis en réserve foncière pour cette idée.



Fontbonne A Venir - Le dossier

L'IMPLANTATION

Comme déjà indiqué, le préprojet conçu par le GT Fontbonne et validé par le Conseil Municipal est susceptible de quelques ajustements. L'implantation des diverses activités sur le site n'échappe pas à la règle, voici comment a été pensée l'implantation des différentes activités, cette localisation n'étant certainement pas totalement arrêtée



Fontbonne A Venir
Vue aérienne

Hors-les-murs

Un certain nombre d'activités de pleine nature sont partie constituante du dossier.

En premier lieu, l'accueil grâce à l'aire naturelle de camping et les sanitaires associés (Bâtiment E) est pensé comme similaire à ce qui existait auparavant. Cette activité, ne nécessitant que peu de travaux et démarches administratives pourrait rouvrir ses portes rapidement.

La propriété de Fontbonne compte une quinzaine d'hectares de terrain, principalement forestiers, la valorisation de l'espace forestier le plus proche des bâtiments a été envisagée au travers de plusieurs idées : parcours d'orientation, parcours de santé, parcours d'observation, valorisation de la zone humide proche, école de la forêt, théâtre de verdure. Ces questions doivent être travaillées en collaboration avec l'ONF (Office National des Forêts) et la société de chasse de Penne). Des discussions sont en

cours, d'autres à initier.

Un pan du pôle logement concerne l'habitat léger, qui prendrait place dans une des clairières situées au sud-est de l'aire de camping (non visible sur le plan aérien ci-dessus).

La grande esplanade au centre des bâtiments pourrait accueillir des événements ponctuels en extérieur, basés sur des structures démontables (concerts, ...).

Une implantation pour une chaufferie est envisagée, au nord, en contrebas du chemin d'accès.

La question du parking a été abordée, plusieurs solutions sont évoquées sans avoir été tranchées, notamment l'élargissement en blanc de l'emprise de l'un des chemins partant du domaine vers la forêt au sud des bâtiments.

Le bâtiment A - La réserve

Ce bâtiment constitue la réserve foncière évoquée plus avant. Il pourrait accueillir l'école si l'idée du déplacement se concrétise.

Plusieurs questions concernant ce bâtiment sont à travailler : peut-il accueillir une activité en attendant que la question de l'école ait trouvé réponse ? Que devient-il si l'idée du déplacement de l'école est finalement abandonnée ?

Le bâtiment C - L'usage multiculturel

Ce bâtiment est pensé pour abriter une salle polyvalente au rez-de-chaussée. Cette salle d'environ 100 m² pourrait accueillir des résidences culturelles, scientifique, associatives offrant à la fois une salle de répétition, conférence, spectacle, pour des événements associatifs, privés.

L'usage du premier étage de ce bâtiment est encore à trancher. Plusieurs options ont été évoquées : espace de vie dédié à l'accueil des personnes utilisant la salle du niveau inférieur, récupération de la hauteur de plafond pour cette même salle, ...

Le bâtiment F (chalet) - La petite enfance

Le chalet de 105 m² situé au sud-est du bâtiment principal est pensé comme pouvant accueillir la petite enfance dans une crèche, une maison d'assistants maternels.

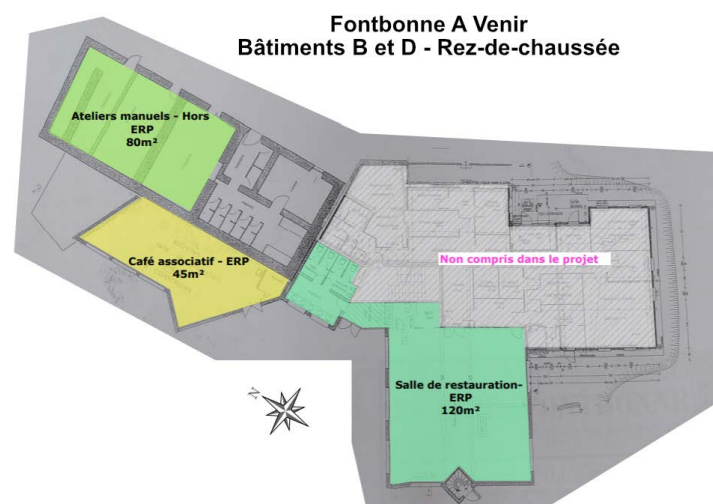
Répondant à un besoin prégnant d'accueil dans un périmètre proche des enfants des communes du Causse, les discussions autour de ce sujet permettent de faire le lien avec le travail du groupe de travail "Enfance du Causse" constitué d'élus et habitants des communes de Penne, Vaour, St Michel de Vax et Roussayrolles. Un nouveau sujet qui ne peut s'envisager qu'à travers une collaboration étroite avec les communes voisines rattachées au Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Le bâtiment principal (bâtiments B et D)

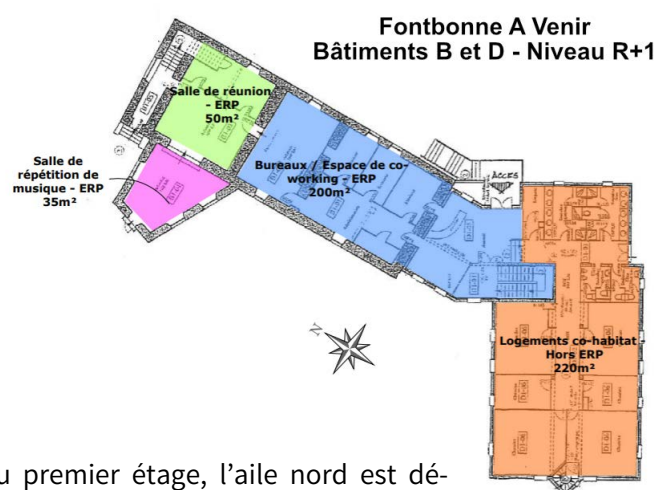
Au cœur du site, les bâtiments B et D, formant le complexe principal, sur 3 niveaux, abritent la plus grande partie de la surface intérieure utilisée par le projet.

Au rez-de-chaussée, la cuisine collective gérée par la 4C occupe la plus grande partie de l'espace indiqué "non compris dans le projet". Les agréments attribués, permettant la distribution des repas dans les écoles du territoire, sont peu compatibles avec d'autres activités. Les réflexions actuelles n'envisagent aucun changement dans l'immédiat pour ce pan de l'activité.

La partie du rez-de-chaussée donnant sur l'esplanade accueillent les communs, un café associatif, une cuisine partagée, permettant de prendre en charge des repas pour une trentaine de personnes, utilisatrices occasionnelles du lieu, dont la localisation exacte n'est pas tranchée : potentiellement dans l'ancien réfectoire de 120 m², idée, à la réflexion, de construire une petite extension permettant de relier "au sec", le café associatif à la cuisine partagée...



Au nord du bâtiment, donnant sur le chemin d'accès, les locaux semi enterrés accueillent des ateliers manuels partagés pouvant être mis à disposition d'artisans ou d'activités pédagogiques autour du travail manuel.



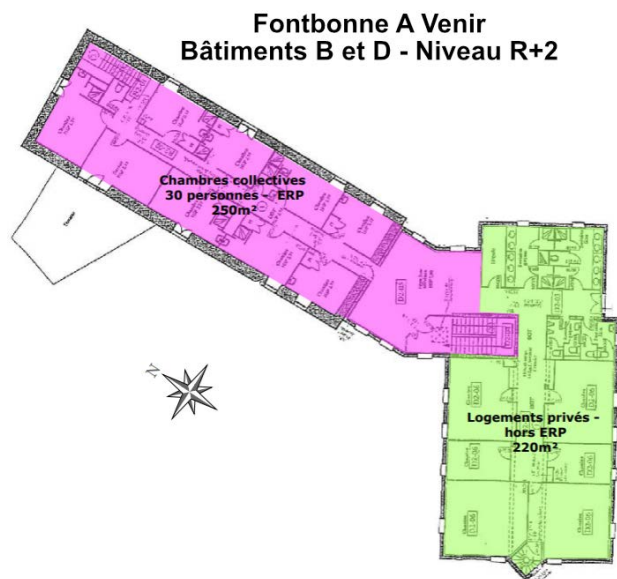
Au premier étage, l'aile nord est dédiée au travail partagé de bureau. Deux salles de réunion/répétition de 35 et 50 m² sont prévues tout au nord, et un grand espace de bureau en partie dédié au coworking et, pour une autre partie, destinée à accueillir les bureaux nécessaires au gestionnaire du site (secrétariat, accueil, etc...).

Fontbonne A Venir - Le dossier

L'aile sud est dédiée au logement en cohabitat (certains espaces sont communs comme la buanderie, la cuisine, d'autres sont privatifs). Ce niveau serait réservé à l'hébergement d'urgence de personnes en difficultés, comme un tremplin, pour une période plus ou moins longue de transition vers un relogement.

Au second étage, l'aile nord abrite un hébergement en chambres collectives, sur une surface de 250 m², pour une capacité d'accueil de 30 personnes, permettant, notamment, d'accueillir les scolaires.

L'aile sud abrite des logements privés "pérennes" en appartements (3 ou 4), à vocation sociale, à louer pour des durées pour une surface totale de 220 m².



« Je suis profondément touché et admiratif par la richesse humaine que j'ai rencontré dans ce groupe. Des habitants animés par le collectif, le vivre ensemble, la convivialité, et la maison de la forêt qui nous rassemble. L'intelligence collective au service du bien commun est merveilleuse. »

Nicolas S.

L'ASPECT FINANCIER

L'étude de faisabilité menée en novembre-décembre dernier par la SCIC l'ARBAN ébauche un plan de financement pour le projet.

En premier lieu, le projet est jugé pertinent et réalisable du point de vue financier. D'autres réalisations du même type sont venues étayer l'étude pour indiquer que le projet paraissait viable.

Le fonctionnement envisagé est pris en charge à la fois pas la commune et par une entité nouvelle, à laquelle est confiée une partie de l'activité. Cette structuration est elle aussi à affiner.

Quelles sont les activités gérées directement par la commune ? Quelles sont les activités prises en charge par "l'entité gestionnaire" ? Quelle est la forme juridique de l'entité gestionnaire ? Quelles sont les relations entre l'entité et la commune ? Autant de questions qui sont encore à l'étude. Certaines sont à l'ordre du jour des prochaines réflexions du GT Fontbonne dont le mandat a été reconduit précisément dans cet objectif.

L'étude de faisabilité considère le découpage suivant, à affiner, donc : la commune garde en gestion directe l'accueil de la petite enfance et les logements "pérennes" (bâtiment D R+2). L'entité gestionnaire prend en charge toutes les autres activités.

L'étude de faisabilité a, en premier lieu, évalué les travaux à réaliser selon la typologie des activités envisagées et les surfaces réservées à chaque type d'activité. Cette évaluation prend en compte tous les aspects de la rénovation et les découpe en 12 lots : déconstruction, maçonnerie, charpente - couverture, plomberie, chauffage, électricité, ventilation, isolation - cloisons, menuiseries, sols souples - peinture, carrelage, mobilier.

L'ensemble a été chiffré sur la base d'une éco-rénovation, approche vertueuse sur les plans écologique et économique, garantissant la performance énergétique des bâtiments.

L'évaluation des aides et subventions accessibles a été réalisée en concertation étroite avec le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides. Le plan de financement est monté sur une part subventions d'environ 70%, constituant un objectif raisonnablement atteignable, voire dépassable.



« Il était une fois un village où on a une
voix.

Un hasard comme un immense coup de chance,
un tirage au sort qui me fait participer à ce
groupe de “travail”, de réflexion, d’élaboration
du projet Fontbonne.

Je viens d’arriver ici et déjà cette chance
m’est donnée de faire partie. De faire. Avec
les autres. D’inventer. Ré-inventer la démoc-
ratie. Brasser nos idées, faire émerger les
besoins, clarifier les envies, c’est incroyable
comme ce processus auquel nous participons
nous ébranle, nous sommes dans le vrai, nous
construisons l’avenir. Demain à Fontbonne il y
aura un café associatif, des gens qui habitent le
lieu, des enfants qui se reconnectent à la forêt,
parce que nous l’avons imaginé. C’est immense
et je suis pleine de gratitude pour cette expé-
rience vécue, et qui est loin d’être finie ! »

Florence R.

DÉMOCRATIE

Dialogue
Écoute
Mutualisation
Organisation
Collaboration
Respect
Aventure humaine
Temps
Intelligence collective
Engagement

Fontbonne A Venir - Ebauche de plan de financement

DEPENSES		RESSOURCES	
HONORAIRES	223 111,60 €		
Honoraires internes	0,00 €	EMPRUNTS	553 978,21 €
Honoraires externes	185 926,33 €	Banque	553 978,21 €
TVA honoraires	37 185,27 €		
TRAVAUX	2 164 443,05 €		
Travaux sur bâtiment	1 634 925,00 €	SUBVENTIONS	1 477 034,50 €
dont bât A		Bât A ?	
dont bât B	476 450,00 €	Bât. D logements locatifs : DETR (max 3 logements)	57 406,50 €
dont bât C	176 985,00 €	Bât. D logements locatifs : Région Occitanie	20 000,00 €
dont bât D	510 280,00 €	Bât. D logements locatifs : CD Tarn	15 000,00 €
dont bât F	23 660,00 €	Bât. D logements meublés tempo : DETR	51 028,00 €
dont communs	447 550,00 €	Bât. D logements meublés tempo : FEDER Occ.	153 084,00 €
Aléas	215 923,38 €	Bât C , F et B hors hébergement et co-working : DETR	60 129,00 €
TVA travaux	313 594,68 €	Bât C , F et B hors hébergement et co-working : FEDER Occ.	180 387,00 €
CHARGE FONCIERE	- €	Bât C , F et B hors hébergement et co-working : Leader	
Démolition (intégrée coût travaux)		Aides cumulées quote-part des communs	80 000,00 €
		Bât F : aide Région pour l'accueil de la petite enfance	
		CEE sur volet économies d'énergie (SETarn)	10 000,00 €
		Fondation RTE (pas de financement de collectivités) ?	
		Autres fondations sur hébergement urgence (Petits Frères des Pauvres, ...) ?	
		Aide Région sur mise en accessibilité ERP	
			850 000,00 €
FRAIS FINANCIERS	1 000,00 €		
Frais d'emprunt	1 000,00 €	FONDS PROPRES – AUTOFINANCEMENT	357 541,94 €
		Investissement commune	300 000,00 €
		FCTVA (16,404 % assiette éligible)	57 541,94 €
TOTAL	2 388 554,65 €	TOTAL	2 388 554,65 €

Fontbonne A Venir - Le dossier

L'étude fait donc apparaître un montant total d'investissement d'environ 2,4 millions € TTC.

Dans ce plan, la commune injecte 300 000 € en fonds propres. Ces montants ont été provisionnés en partie et budgétisés pour autre partie : 150 000 € provisionnés pour l'achat du domaine, finalement négociés à 50 000 €, puis 50 000 € par an pendant 4 ans.

La commune contracte un emprunt d'environ 550 000 €, montant jugé là aussi raisonnable et dans les capacités d'emprunt de la commune. Le remboursement de

l'emprunt (estimé à environ 35 000 € d'annuité sur 25 ans) est pris en charge par les loyers perçus liés à l'exploitation du site : le loyer des activités prises en charge directement pas la commune (logements R+2 bâtiment D et accueil petite enfance) ainsi que le loyer demandé à l'entité gestionnaire du site.

Ci-dessous un compte de résultat prévisionnel pour l'entité gestionnaire, faisant apparaître un loyer de 17 000 € par an, montant jugé là aussi très raisonnable au regard des produits envisageables (résultat positif d'environ 8 000 €).

Fontbonne A Venir Ebauche de compte de résultat pour la structure gestionnaire

CHARGES		PRODUITS	
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	43 800,00 €	PRODUITS D'EXPLOITATION	127 530,00 €
		Locations	58 080,00 €
Achats liés aux activités	5 000,00 €	Recettes locatives locatifs tempo meublés	15 360,00 €
Fournitures administratives	800,00 €	Hébergements collectifs	18 000,00 €
Fournitures alimentaires et boissons	8 000,00 €	Salle « polyvalente »	2 040,00 €
Achats éqts	2 000,00 €	Ateliers manuels	600,00 €
Assurance	1 200,00 €	Salle multi-activités / réunions, ...	1 200,00 €
Téléphone	300,00 €	Co-working (4 bureaux + accueil tempo)	9 600,00 €
Comptabilité	4 000,00 €	Quote-part de prise en charge des charges de gestion	11 280,00 €
Loyers locaux (hors logements locatifs non meublés et chalet petite enfance)	17 000,00 €	VENTES ET PRESTATIONS	40 000,00 €
		Prestation CAF si reco EVS	15 000,00 €
Déplacements, missions, réceptions	5 000,00 €	Ventes café + animations diverses	25 000,00 €
Frais postaux	100,00 €		
Frais bancaires	400,00 €	SUBVENTION D'EXPLOITATION	29 000,00 €
		Subvention Etat (FONJEP)	6 000,00 €
		Subvention Etat (FDVA)	3 000,00 €
		Subvention collectivité animation site	10 000,00 €
		Subvention fondation (RTE ?, ...) animation site	10 000,00 €
IMPÔTS ET TAXES	1 500,00 €	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	450,00 €
Taxes foncières		Dons	150,00 €
Taxes liées au personnel		Cotisations	300,00 €
SACEM	1 500,00 €		
PERSONNEL	60 000,00 €		
Facilitateur animateur	30 000,00 €		
Conciergerie	15 000,00 €		
Café	15 000,00 €		
CHARGES DE GESTION	14 100,00 €		
Électricité	3 600,00 €		
Eau et assainissement	6 000,00 €		
Chauffage (bois, plaquettes)	4 500,00 €		
CHARGES FINANCIERES	0,00 €		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		PRODUITS EXCEPTIONNELS	
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0		
TOTAL	119 400,00 €	TOTAL	127 530,00 €
		Bénéf moyen à l'année	8 130,00 €



ET MAINTENANT ?

Alors maintenant, quelles sont les prochaines étapes ?

Un calendrier indicatif a été posé :

- Courant 2024 :

- o Ingénierie financière, la commune rencontre les partenaires potentiels et monte les dossiers de subvention

- o Le GT Fontbonne reprend son travail, il a pour mission, pour le 30 avril 2024, de proposer une articulation entre la commune et une structure à définir pour animer le lieu en

attendant que le site prenne sa configuration définitive (date estimée entre 2028 et 2030). Ces activités se baseront sur les nombreuses propositions et envies recueillies lors de la réunion publique du 15 décembre 2023.

- o A partir de mai 2024, le site de Fontbonne accueille les premières activités et commence à vivre. Tous les habitants sont appelés à proposer / organiser des activités

- A partir de 2025, constitution d'une maîtrise d'œuvre, puis travaux

- A partir de 2028 : ouverture du site

	1. PRÉFIGURATION	2. MONTAGE OPÉRATIONNEL		3. INSTALLATION
Maîtrise foncière	ACQUISITION → PRÉ-PROGRAMMATION Besoins, projet, faisabilité	PROGRAMMATION Ingénierie financière	MAÎTRISE D'ŒUVRE puis travaux	MISE À BAIL
	2023	2024	2025 - 2027/2029	2028 / 2030
Exploitation		Modalités de gestion & Modèle économique	Choix du ou des exploitants	Gestion locative
Animation		Faire vivre le lieu (parce que c'est long)		Lien

VOUS VOULEZ PARTICIPER ?

Si vous souhaitez être associé aux activités qui démarreront dès le mois de mai 2024, si vous avez des idées, des propositions, des envies, vous pouvez prendre contact avec l'équipe municipale dès maintenant :

fontbonne@mairiedepenne.fr - 05 63 56 31 11 (secrétariat).

Une lettre d'information spéciale Fontbonne est publiée tous les 2-3 mois environ selon l'actualité. Si vous voulez suivre, en détails, les avancées du projet Fontbonne, n'hésitez pas à vous inscrire à cette lettre info Fontbonne en en faisant la demande à : fontbonne@mairiedepenne.fr.



Le Clairon Pennol

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE...

... DEUX JOURNÉES TRÈS SPÉCIALES

Vendredi 17 novembre et jeudi 14 décembre 2023, nous sommes allés visiter des grottes. L'une d'entre elles s'appelait : la grotte des Trois Cloches, une autre la grotte des Bouquetins et la dernière, la grotte de la Pyramide.



Aussi, on a vu des dessins de bouquetins sur les murs de la grotte des chèvres. Dans la grotte des Trois Cloches, habitent des chauves-souris. Et aussi je remercie toutes les personnes qui nous ont accompagnés pour ces belles découvertes.

Nathan Carbonnel, CM2



Deux journées spéciales d'enseignement transplanté ont vu le jour pour faire du sport, de l'Histoire et des sciences directement sur le terrain. Les élèves ont pratiqué de la spéléologie à chaque journée mais aussi de la géologie grâce à un entretien privilégié avec Jo Winstroer et enfin une randonnée à la recherche du dolmen des Suquets avec Erwan Berthelot.



Un spéléologue qui s'appelle Etienne nous a accompagnés pour visiter les grottes. Il nous a expliqué plein de choses, par exemple que les stalactites tombent et les stalagmites montent.



Pour donner du sens à l'enseignement de l'Histoire, de la Préhistoire plus particulièrement, l'idée de départ était de permettre aux élèves de visiter une grotte ornée des Gorges de l'Aveyron à quelques lieues de l'école que les élèves fréquentent durant plusieurs années. Cette grotte est celle du Travers de Janoye. Elle comporte surtout trois peintures rupestres paléolithiques de bouquetins et des alignements de grosses ponctuations rouges soufflées, le tout datant d'environ 20 000 ans.



Merci à tous ceux (il y en a vraiment beaucoup) qui nous ont aidés mais je remercie tout particulièrement ici la mairie de Penne, les chauffeurs Alain et Nicolas, pour nous avoir permis d'y aller en mini bus, Jo, Erwan, Claire, Jean-Loïc et Héloïse d'avoir aidé à l'encadrement et à la transmission de savoirs ainsi que Claire et Mathieu pour leur accueil chaleureux.

Christophe Albarède, maître d'école.

FAMILLES RURALES DU CAUSSE

Familles Rurales du Causse, voilà un nom dont on entend parler depuis un petit bout de temps ! Une asso qui se mobilise sur le Causse et pour le Causse afin d'aider les personnes les plus isolées, les plus vulnérables, mais dont la mission est bien plus étendue. Créer du lien, participer à l'animation du territoire, répondre aux besoins des familles, favoriser les relations intergénérationnelles... Elle vous accompagne dans vos envies et initiatives. C'est bien beau tout ça me direz vous, mais concrètement ?

Et bien ce sont des projets pérennisés, comme l'Espace de Vie Social avec La Pause Friperie (ouverte le samedi de 10h à 12h30 puis de 15h à 17h) qui se transforme quelques soirs par semaine en espace de répétitions chorale ou de jeux et d'échecs, en atelier d'arts plastiques. C'est encore la presse collective d'un jus 100 % du Causse, de la pulpe à la sueur ! Et puis c'est le Causse Café, à Vaour, EVS, où chaque jeudi midi des habitant.es du Causse se partagent une recette et concoctent ensemble un repas pour une poignée de veinard.es. C'est aussi une métamorphose en salon de thé à l'occasion du festival L'été de Vaour.



Ce sont également des choses tout aussi importantes mais plus discrètes : une lettre d'information, en papier et numérique, qui permet de grouper en un seul document toutes les activités du Causse. Une présence indéfectible sur les instances du territoire pour représenter les familles. Et puis, c'est avant tout une aventure humaine extraordinaire. Une équipe de bénévoles et de salariées unie dans l'entraide, sans qui aucun projet n'aurait pu voir le jour. Un engagement constant et une histoire riche de 30 ans de partenariats pour que les habitant.es puissent faire de leur territoire le leur, tout simplement.



L'équipe est en recherche perpétuelle de petites mains volontaires. Vous souhaitez vous investir, une envie d'activité à partager, une info à faire circuler, ou vous ne savez pas trop ce que vous pourriez faire avec nous ? N'hésitez pas à nous contacter au 05.63.56.39.23 ou par mail à : info@famillesruralesducausse.org

LA FÊTE DE LA SOUPE 2023

La fête de la soupe est désormais un rendez-vous incontournable à Penne.

La soupe est sans aucun doute un plat cuisiné par toutes les populations à travers le monde. Elle est multiple, variée et reflète toutes les cultures.

C'est ce moment de convivialité que l'association Kesako de Penne, dont le but est de créer des événements culturels sources de lien social, propose chaque année à Penne au début de l'hiver.

Le principe est simple, les participants, qui le veulent, apportent une soupe qu'ils ont réalisée. C'est sans compter sur tous ceux qui apportent boissons, fromages et desserts. Un grand et vrai moment de partage ouvert à toutes et tous.

La deuxième partie de la soirée a été animée par une scène ouverte qui a montré, s'il en était encore besoin, les qualités des prestations proposées par des artistes amateurs venant de Penne et d'ailleurs.

Pour sa troisième édition, 10 soupes ont été plébiscitées par plus de 100 personnes.



Nous préparons d'ores et déjà la prochaine édition 2024. Pour participer un N° 07 82 92 61 95.

Philippe et Danielle.

Le Clairon Pennol

TEOM: LES ORDURES VONT NOUS ÉTOUFFER....

Vous avez dû remarquer, sur votre avis de taxe foncière, l'augmentation vertigineuse de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Cette année, le taux décidé par la 4C (Communauté de Communes du Cordais et du Causse) est de 14.70% et cela sans compter le taux lié à l'inflation de 7.1% qui s'applique à la base locative.

1) HISTORIQUE

*Avant 2014, chaque habitant de Penne payait une redevance (REOM : Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères) fixée par le conseil municipal en fonction de critères déterminés par la municipalité.

*En 2014, l'enlèvement des ordures ménagères est devenu une compétence de la 4C.

En mutualisant, on devait payer moins.

Pour la commune de Penne et plus largement l'ensemble des communes qui composent la 4C, cela a été le contraire. La Redevance (REOM) est devenue taxe (TEOM). Le montant payé a explosé et a plus que doublé.

L'augmentation très importante a suscité de vives et nombreuses réactions dans la population pennole. Nos élus du moment ont fait remonter nos doléances auprès de la 4C et nous avons pu constater une baisse du taux les 3 années suivantes. (Autour de 11.70%)

*Mais depuis 2019, le taux de la TEOM (et donc, le montant à payer) ne cesse d'augmenter et ces deux dernières années cela devient démesuré si on rajoute l'inflation. Pourtant, certaines communautés de communes en France, au vu de l'inflation ont baissé le taux ou l'ont maintenu en l'état.

Ce n'est pas le cas à la 4C.

Cette situation d'augmentation sans fin n'est pas une fatalité, c'est UN CHOIX.

LE CHOIX de faire payer à chacun la même taxe sur le bâti sans tenir compte du service rendu.

Doit-on payer une taxe identique ?

- Une taxe identique si le ramassage a lieu tous les quinze jours ou 3 fois par semaine selon l'habitat (rural ou urbain) ?

- Une taxe identique si les containers sont distants de l'habitation ou sur le pas de la porte ?

- Une taxe identique si le nombre de personnes du foyer est très variable ?

- Une taxe identique s'il s'agit d'une résidence principale ou secondaire ?

-Etc.....

Tout cela ne tient pas compte des usagers.

Cela ne représente-t-il pas un CONFORT de calcul pour le gestionnaire ?

Cela ne permet-il pas d'élargir la base (l'assiette) de prélèvements ?

2) COMMENT FAIRE AUTREMENT ?

A l'heure des logiciels 'dits intelligents', on pourrait faire autrement.

• La 4 C pourrait, comme le stipule la loi, appliquer des taux différents en fonction du secteur géographique, de la fréquence de ramassage, du type d'habitat (dispersé ou regroupé) .

• Autre possibilité : avoir des modes de calcul différents REOM en habitat dispersé ou TEOM en habitat groupé ou REOM pour tous. Un de ces modes de calcul (REOM en milieu rural et TEOM en milieu urbain) a été adopté par la communauté de communes Gaillac -Graulhet depuis plusieurs années.

C'est ainsi que le secteur de Larroque, par exemple, en limite de notre commune bénéficie du même service que nous avec une redevance nettement moins élevée et mieux adaptée au service rendu.

• Une Communauté de communes peut refuser de lever un impôt spécifique pour financer la collecte des déchets et financer ce service avec les fonds du budget général de la collectivité.

• Selon l'article 1521 du code général des impôts, une habitation dont la distance au point de collecte est supérieure à 500 mètres n'est pas passible de la taxe. (Nous sommes nombreux dans cette situation dans la commune de Penne) !

• En s'appuyant sur la réglementation en vigueur, bien entendu, une Communauté de Communes dispose d'une grande souplesse pour le financement de la collecte des déchets.

Le mode de calcul qui nous est imposé par les élus de la Communauté de Communes peut donc être envisagé différemment.

A titre indicatif, la moyenne en France de la TEOM en 2023 est de 9.37%. A Penne, elle s'élève en 2023 à 14.70%. A titre d'exemple, à AIX en PROVENCE, elle est de 14% !!!!!

Si vous êtes, comme nous, excédés par cette augmentation récurrente de la TEOM déconnectée du service rendu, vous pouvez nous joindre au 05 63 33 19 19 ou contacter la mairie qui nous transmettra.

Nous envisagerons ensemble des modalités d'action pour faire pression sur nos collectivités afin d'enrayer cette courbe ascendante.

Plus nous serons nombreux et plus nous serons écoutés.

Joëlle et Michel BUDIA, Périllac.

Pour plus d'infos, vous pouvez consulter le site www.toutsurmesfinances.com.

Vous y trouverez les références des textes de loi applicables à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.



« LA PALESTINE, AU CINEMA »

Le 17 décembre dernier avait lieu la soirée « La Palestine, au cinéma » à la salle des fêtes de Penne. Deux films ont été projetés.

« I'm not to blame » (2018), réalisé par un jeune palestinien qui vivait dans le camp de Yarmouk près de Damas en Syrie, et qui une fois réfugié à Toulouse avec sa famille a eu à cœur de témoigner.

Le court métrage parle, dans un huis clos familial, de l'abominable oppression dans laquelle vivaient les réfugiés palestiniens lors de la guerre civile en Syrie.

Le réalisateur, avec son père et quelques compatriotes syriens, a participé au débat qui a suivi la projection du film ; de très belles interventions, très dignes.

« Gaza » (90'), réalisé par deux irlandais, a été sélectionné dans de nombreux festivals internationaux dont Sundance aux USA, certainement le plus grand festival mondial pour les documentaires.

Les réalisateurs ont déclaré dans la presse que leur film n'est ni politique, ni militant ; par contre ils ont justifié leur intérêt viscéral pour le sujet, en soulignant « qu'il y a une connexion entre Gaza et le peuple irlandais : le partage de l'expérience [historique] de l'occupation ».

A travers une série de portraits d'habitants qui essaient de donner un sens à leur vie (de brefs moments d'espoir, tissés avec des fils de désespoir, de frustration, et de fatigue), « Gaza » montre le quotidien des gazaouis entre 2014 (année de l'opération israélienne « Bordure protectrice », plus de 2 250 morts, des milliers d'habitation détruites), et 2018 (année de la « Grande Marche du Retour » le long de la frontière entre Gaza et Israël ; 187 morts palestiniens, plus de 6 000 blessés par balles, essentiellement par tirs dans les jambes).

La projection a été suivie d'un débat auquel a pris part la journaliste palestinienne Asmaa Al-Ghoul qui a écrit une tribune dans Le Monde du 05/12 et qui a parlé avec gravité de la situation actuelle à Gaza. Plusieurs intervenants ont pris la parole, tout à la fois pour parler du cinéma palestinien et de l'importance de son existence dans le « combat » culturel, ou pour participer à l'analyse de la situation vertigineuse en Palestine.

Une « auberge espagnole » conviviale, entre les deux films, a favorisé les échanges entre les participants à la soirée, laquelle a accueilli, au total, près de 80 personnes.

L'association Penne Mirabilia a assuré la partie administrative, et la Mairie de Penne a autorisé l'utilisation, en avant-première, du matériel audiovisuel nouvellement acquis ; test réussi, auquel a contribué Hugo Moreau (Collectif 12 Volts).

Christiane Savary et Paul Doumerc

Le Clairon Pennol

PENNE, PLACE FORTE DE LA POÉSIE

Pour sa quatrième édition, le festival des Balladines a choisi le fantôme de Boris Vian comme ange tutélaire. C'est dire que les notes de musique tout autant que la musique des mots ont été à l'honneur tout au long de la manifestation. Sans oublier l'humour et l'impertinence caractéristiques du poète-musicien.

Dès le mois d'août, une étonnante exposition photographique due à Jacques Sierpinsky a permis de découvrir un Vian intime à la fois touchant et légendaire grâce à des clichés totalement inconnus du grand public.

Le 8 septembre, sous un ciel d'un bleu parfaitement jazzique, ce sont les flonflons d'un orgue de barbarie qui ont ouvert les festivités, en conviant le public à donner de la voix dans une ambiance chaleureuse et participative.

Un peu plus tard, sous la houlette de Philippe Dereuder, l'incontournable « Scène pennole » a permis à plus d'une centaine de personnes de découvrir toutes sortes de morceaux de Vian, tendres et saignants, sur le plateau du « Café des deux Plumes » brillamment animé par les talent des artistes locaux.

Le lendemain, les tilleuls de la place du Terrrrrible ont offert leurs ombrages aux ouvrages des éditeurs et poètes invités, à deux pas de l'exposition des œuvres solaires du plasticien Philippe Penneman, tandis que la rencontre fortuite entre une bicyclette et un projecteur Super8 offrait au public une vraie tranche de cinoche surréaliste.

Puis, ce fut l'heure des célèbres « Déambulines » toujours aussi appréciées des visiteurs de tous âges, de tous sexes et de tous poils (chiens et chats bienvenus). Une nouvelle formule a permis d'étendre le parcours et d'ouvrir de nouveaux espaces pour une excursion poétique toujours plus riche et variée à travers places et jardins. Saluons au passage les performances des artistes : Marc Oriol, Elise Simon, le trio de claquettes Sister de bois, Nathalie Vinot, la compagnie L.atente ou encore le duo Harold Crouzet et François-Henri Soulié.

À l'heure où les nourritures terrestres l'emportent sur celles de l'esprit, le chef cuisinier Gilbert a su régaler les papilles et les yeux par ses créations poétiques et co-



LA TERRASSE

Chers Pennols, Bonjour et belle année à vous tous.

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre restaurant/bar « La Terrasse » a trouvé son repreneur pour succéder à Dominique Kyriakos. En effet après plus de 45 ans de service, Dominique prend sa retraite bien méritée.

Mon équipe et moi même aurons le plaisir de vous recevoir et de vous servir au restaurant/bar « La Terrasse » à partir du 1er Mars 2024 à 9h.

Nous vous proposerons une cuisine faite maison, un lieu convivial et culturel.

Nos horaires d'ouvertures seront du mercredi 9h au dimanche soir.

Le 1er et/ou le 2 Mars en fonction de vos disponibilités, nous vous invitons à nous rejoindre pour fêter cette reprise.

Au plaisir de vous accueillir,
À très bientôt.

Mathieu LANNELONGUE

mestibles pour le traditionnel repas en plein air.

Un concert-bal à facettes a conclu le festival pour le ravissement de tous, avec les musiciens de Pulcinella. Avec leur répertoire hybride et leurs compositions originales, le groupe a enflammé la scène, entraînant le public qui a dansé jusqu'à plus soif. Heureusement, il y avait encore à boire !

Gageons que les prochaines « Balladines » sauront reprendre le flambeau et fortifier notre ville dans sa place méritée de citadelle poétique.

François Henri Soulié et Harold Crouzet

CUISINER AVEC LES RAYONS DU SOLEIL ?

C'est la question à laquelle une douzaine d'habitant.es de Penne tente de répondre ! Nous nous sommes associé.es de manière organique début Novembre dans le but de construire trois systèmes permettant à priori de répondre à la question ci dessus. Ainsi, les apprenti.es bricoleurs et bricoleuses que nous sommes avons décidé de construire collectivement un four solaire, un cuiseur solaire, ainsi qu'un séchoir solaire. Mais pourquoi se lancer dans telle aventure ? Les ambitions sont diverses : parer au coût de l'énergie, trouver une alternative à l'épuisement inéluctable des ressources fossiles, diminuer l'impact de ces dernières sur notre environnement, ou tout simplement par envie de mener un projet collectif. Les compétences, elles, sont plutôt communes : toutes et tous néophytes en la matière ! Cela permet une grande inclusivité et de la diversité en terme de réflexions.

Nous nous retrouvons donc lorsque nous évaluons être les plus nombreux et nombreuses, dans une grange prêtée par l'un d'entre nous, et nous nous affairons autour de plans de réalisations déjà existantes. Nous nous sommes tout de même fixés un cap : d'ici Septembre 2024, avoir réalisé ces 3 systèmes permettant de cuisiner grâce aux rayons solaires, les avoir éprouvés, et améliorés si besoin. Car nous souhaitons finalement les présenter aux habitant.es de Penne lors de la prochaine « Fête des Associations » afin de proposer à celles et ceux qui le souhaitent de les accompagner dans la réalisation de leurs propres systèmes.

Cette initiative citoyenne pennole s'inscrit en réalité dans la démarche « low-tech » initiée à travers le monde occidental depuis les années 70 dans un contexte de prise de conscience des limites des ressources fossiles. « La low-tech désigne tout type de produits, de services, de procédés ou autres systèmes permettant, via une transformation technique, organisationnelle et culturelle, le développement de nouveaux modèles de société intégrant, dans leurs principes fondamentaux, les exigences de durabilité forte et de résilience collective ».

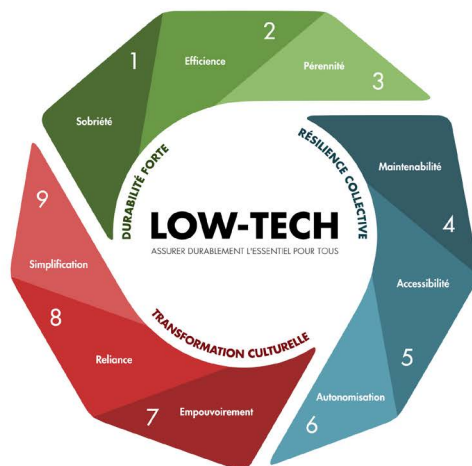
Et ce contexte est toujours plus d'actualité en 2024 alors que la pression sur le système Terre du modèle consumériste occidental engendre des questionnements sur notre propre survie d'ici le siècle prochain. Ainsi, il ne s'agit donc pas là de simples ateliers de bricolage, mais bien d'une base de création sociétale locale visant à transformer notre relation innée pour une haute technologie égoïste et énergivore vers un modèle de technologies sobres et résilientes, et dont la construction est accessible à toutes et tous, dans un cadre collaboratif emprunt de solidarité et de partage.



A celles et ceux que l'initiative intéresse, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse suivante : sunny-lowtech@framagroupes.org. Et si vous souhaitez nous aider en terme de matériel, nous publions régulièrement une liste des besoins sur les canaux Telegram de Penne. Cette même liste est affichée au chalet de la déchetterie, n'hésitez pas à la consulter !

A très bientôt pour les futurs et futures intéressées ! Autrement, rendez vous en Septembre prochain pour la « Fête des Associations » de Penne... autour de plats cuits par les seuls rayons du soleil ?

Nicolas Lahaye



LES CRITÈRES DE TOUTE DÉMARCHE D'INNOVATION LOW-TECH :

DURABILITÉ FORTE

1 Sobriété

Recentre sur l'essentiel et tend vers l'optimum technologique : plus basse intensité et plus grande simplicité technologiques permettant d'assurer les besoins avec un haut niveau de fiabilité

2 Efficience

Minimise la consommation d'énergie et de ressources, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie en passant par la production, la distribution et l'utilisation

3 Pérennité

Présente une viabilité technique, fonctionnelle, écologique et humaine maximale à court, moyen et long terme

RÉSILIENCE COLLECTIVE

4 Maintenabilité

Peut être entretenu et réparé par les utilisateurs eux-mêmes autant que possible, avec des pièces et matériaux standards

5 Accessibilité

Offre une simplicité d'utilisation maximum

6 Autonomisation

Est fabriqué à partir de ressources exploitées et transformées le plus localement possible

TRANSFORMATION CULTURELLE

7 Empouvoirement

Facilite l'appropriation par le plus grand nombre, confère du pouvoir aux citoyens et aux territoires

8 Reliance

Favorise le partage de savoirs et de savoir-faire, la coopération, la solidarité, la cohésion sociale et les liens entre collectivités

9 Simplification

Décomplexifie la société aux niveaux socio-économique et organisationnel à partir d'une réflexion sur les besoins et les vulnérabilités

Conception et réalisation : Arthur Keller et Émilien Bourrigal

11 NOVEMBRE 2023

Comme tous les ans, la Mairie a commémoré la fin de la première guerre mondiale ce 11 novembre 2023. Vous trouverez ci-dessous le discours qui a été lu par les élus.

Merci à tous ceux qui étaient présents pour ce moment solennel.

La première guerre mondiale prit fin le 11 novembre 1918, il y a de cela 105 ans. Ce fut un charnier.

Première guerre « totale », il s'agira aussi d'une révolution industrielle et d'une course à l'armement. Bombes, explosives et chimiques, avions, bombardements, chars, sous-marins. Tous seront perfectionnés voire créés et utilisés pendant cette guerre pour tuer et détruire.

De guerre des tranchées à guerre totale, cette première guerre mondiale fit environ 18 millions de victimes, civiles et militaires, souvent engagés de force. Le village de Penne perdit 38 habitants.

De guerre des tranchées à guerre totale, ce fut aussi une guerre destructrice du paysage avec un fort impact environnemental.

Parlons tout d'abord de ce dont on ne parle pas d'habitude. Les zones arrières, qui servaient à alimenter le front. Les armées de la Première Guerre mondiale étaient des entités à la fois sociales et biologiques qui dépendaient de l'extraction, de la production et de l'approvisionnement en vivres et en énergie.

Tait KELLER, historien, a montré par ses recherches que la première guerre a façonné le milieu naturel y compris en dehors des frontières du conflit. Par la modification de l'écologie des maladies en Afrique coloniale, les dégâts de l'extraction de l'étain en Asie du Sud-Est et le bouleversement de la production alimentaire en Amérique latine, l'héritage mondial de la Grande Guerre ne s'arrête pas au Front européen et ses conséquences écologiques et sociales furent nombreuses et catastrophiques.

KELLER Tait, « Aux marges écologiques de la belligérance. Vers une histoire environnementale globale de la Première Guerre mondiale ». URL : <https://www.cairn.info/revue-Annales-2016-1-page-65.htm>

Sur le front européen, les conséquences sur le paysage furent à la fois éphémères et éternelles. Ephémères car dès les années 20, la plupart des traces de la guerre disparaissaient et la productivité agricole dépassait les

niveaux d'avant-guerre. Éternelles, car la première guerre mondiale tue encore aujourd'hui en France.

Ces dernières années, en France seulement, 500 à 800 tonnes de munitions non explosées sont découvertes chaque année. La sécurité civile a estimé qu'un milliard de munitions d'artillerie a été tiré sur le front ouest et qu'un quart de ces munitions n'a pas explosé. En outre, à la fin de la guerre, un million de tonnes d'obus chimiques et 300 000 obus explosifs ont été enterrés dans le seul département de la Meuse. Au rythme actuel, il est estimé qu'il faudra 6 à 7 siècles à la France pour déminer entièrement le pays des vestiges de la première guerre mondiale.

Cela crée à la fois une pollution diffuse des cours d'eau et des nappes phréatiques et des pollutions localisées avec des lieux tellement pollués que la terre y est considérée comme morte par les scientifiques. Citons le lieu le plus tristement connu de la « Place au gaz », où l'on a voulu se débarrasser dans les années 20 d'obus chimiques et dont le sol contient des quantités 1000 fois trop élevées d'arsenic : plus rien n'y pousse depuis plus de 100 ans. Isabelle Masson-Loodst, journaliste et historienne, estime que des milliers de personnes sont décédées des suites de ces pollutions et des chantiers d'enfouissement des munitions réalisés après-guerre.

La première guerre mondiale fut un charnier, qui n'a malheureusement pas dit son dernier mot. En 2018 encore, une personne décédait en Meurthe-et-Moselle suite à l'explosion d'un obus de la première guerre mondiale. En 2014, deux ouvriers décédaient en Belgique des mêmes causes. En 56 ans de déminages entre 1945 et 2001, 617 démineurs sont morts en France.

Catastrophe humaine, catastrophe écologique. La première guerre mondiale fut une guerre totale quelle que soit l'angle sous lequel elle est étudiée.

Commemorons aujourd'hui en votre compagnie ces morts, ce passé. Tâchons de ne pas le reproduire, et préservons notre planète.

Nous vous proposons maintenant d'écouter La Butte Rouge, chanson écrite en 1923 par Montéhus qui fait référence à la butte Bapaume, située sur le front de Champagne, et sur laquelle se déroula un épisode sanglant de la 1ère guerre mondiale.

Léa Fabre

LE RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.



Documents à fournir :

- une pièce d'identité ,
- un justificatif de domicile
- le livret de famille des parents.

Renseignements en mairie au 05 63 56 31 11.

La mairie, vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT à conserver précieusement.

En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.



OSTÉOPATHIE

Daniele Roques, ostéopathe à PENNE arrête son activité à la fin du mois de février et remercie les patients qui lui ont fait confiance.

ETAT CIVIL

Naissances

MOREAU Alma, née le 31 mars 2023
PLANTADE Jeanne, née le 08 avril 2023

Mariages

JACOBÉ DE NAUROIS Baptiste et SATO Erika,
le 27 mai 2023
GUIRAUD Matieu et ROGER Claire,
le 29 juillet 2023
PLANTADE Adrien et TERRANCLE Emilie,
le 23 septembre 2023

Décès

LINON Paulette née MAFFRE, le 11 janvier 2023
COMBES Robert, le 12 février 2023
DELPECH Janette née LELONG, le 11 mars 2023
MÊME Jacky, le 28 mars 2023
DEFOSSEZ Myriam, le 24 août 2023
SERGIAMPIETRI Bernard, le 5 octobre 2023
SABY Fabien, le 8 octobre 2023

Infos déchèterie

Pas de pneus, batteries, huiles, produits chimiques et pharmaceutiques, résidus peinture, gravats, produits amiantés, huiles (vidange ou friture), déchets verts (voir déchèteries de Castelnau de Montmiral 0563349487 ou des Cabannes 0563561901)

Les 1ers vendredis du mois de 14h à 17h et le lendemain (samedi) de 9h à 12h

Enlèvements encombrants :

05 63 56 31 11

30€ pour 5 objets maximum

Mise à disposition d'une benne :

voir en mairie pour conditions

Tri sélectif (Communauté de Communes du Cordais et du Causse - 4C)

Ordures ménagères : conteneurs verts vidés le jeudi

Tri sélectif : conteneurs jaunes vidés le lundi en saison hivernale et le vendredi d'avril à septembre.

REPARE CAFE le 1er vendredi du mois de 14h à 17h à la déchetterie (horaires d'hiver).

Services municipaux

Services administratifs

Mairie : 05 63 56 31 11

Courriel : mairiedepenne@orange.fr

Site : www.mairie-penne-tarn.fr

Ouverture du secrétariat

Lundi / Vendredi :

9h00-12h00 14h00-17h00

Mardi / Jeudi : 9h00-12h00

Permanences des élus
du lundi au samedi, de 10h00 à 12h00

En cas d'urgence, numéro d'astreinte
des élus : 06 07 13 11 55

Services techniques

05 63 56 31 11 (semaine)

06 10 58 08 63 (astreinte eau,
assainissement)

Transports à la demande

0 805 608 100

(à contacter avant 16h la veille)

Le Jeudi matin de Penne à Vaour
(marché, France Services)

Le Vendredi matin de Penne à
Montricoux (pour le marché, le médecin)
2€ le trajet, soit 4€ aller-retour

Portage de médicaments

06 43 35 13 75

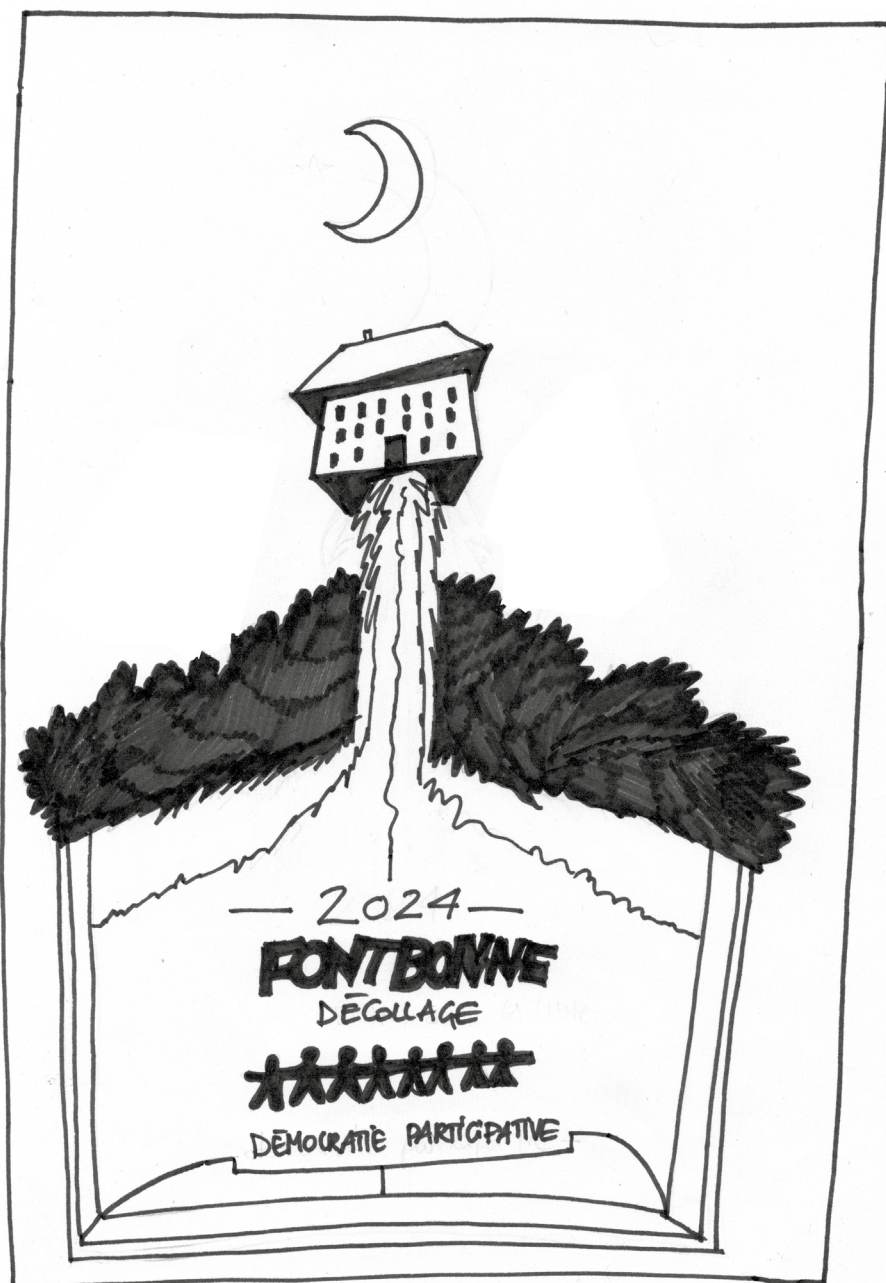
Pour vous ramener
des médicaments des pharmacies
(de Montricoux ou St Antonin NV)
10€ par an,
quel que soit le nombre de demande

Location et mises à disposition

Salle polyvalente, tables, bancs,
scène, son et lumière...
05 63 56 31 11

Usages de l'eau

Attention, l'eau de distribution est destinée
aux besoins ménagers. Le remplissage ou
la mise à niveau des piscines, le lavage des
véhicules et l'arrosage sont interdits à par-
tir du réseau d'eau potable du 10 juin au 31
octobre.



Responsables de la publication

La Gazette Pennole, rédaction col-
légiale

Coordination de la rédaction : Com-
mission communication, ouverte à
tous

Directrice de publication : Laurence
Poillerat-Zéganadin - Maire

La Gazette tient à remercier tous
ses contributeurs.



Mairie de Penne
81140 Penne